

Les bons gestes du randonneur

- ⇒ Eviter de randonner par grand vent ou gel
- ⇒ Vérifier les périodes de chasse auprès de la mairie
- ⇒ Rester sur les chemins balisés
- ⇒ Respecter la biodiversité
- ⇒ Ne jeter aucun déchet dans la nature
- ⇒ Bannir les feux de forêt



A voir

- ⇒ L'église de Thianges
- ⇒ Les lavoirs des Queudries et de Germignon
- ⇒ La Motte de Thianges
- ⇒ Le « Chêne de l'église » (aussi appelé le « Chêne de la Révolution »)



Pour plus d'informations sur Thianges :
<https://thiangesjpm.monsite-orange.fr/>

Pratique

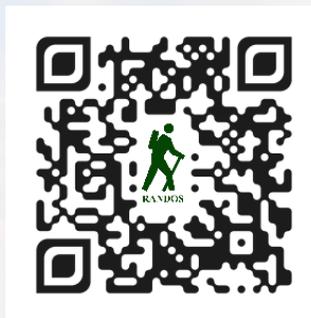


Tables de pique nique et aire de jeux face à l'église et point d'eau à l'église



Cette randonnée vous a plu ?

Sillonnez le territoire du Sud-Nivernais grâce aux fiches randos disponibles sur :



Ou à

l'Office de Tourisme Confluence
Place du Champs de Foire
58300 DECIZE

Pour signaler un problème, utilisez SURICATE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SUD NIVERNAIS

2, La Jonction
58300 DECIZE

Téléphone : 03 86 77 09 45



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SUD NIVERNAIS



**RANDONNÉES
SUD NIVERNAIS**



Thianges

- ◇ Boucle de la Motte de Thianges
⇒ 12,5 km

2 boucles de 4,5 et 8 km non balisées

Facile

THIANGES

Boucle de la Motte de Thianges

Balisage Jaune

12,5 km - 3h30

A - Départ de l'église. Prendre la direction du lieu-dit « Poisson » en longeant la D 194. Passer le pont du Barathon et continuer à gauche sur 250 mètres juste après la maison « Les Crains ».

B - Quitter la route et prendre à gauche à travers champs pour rejoindre le lieu-dit Les Queudries.

C - Au bout du champ, prendre la petite route à droite sur 250 mètres. A la prochaine intersection, virer à gauche jusqu'au centre du lieu-dit « Poisson ». Au croisement continuer tout droit sur 100 mètres.

D - Au panneau, tourner à droite dans le chemin communal. Descendre à travers champs en suivant le balisage. Laisser un chemin à gauche puis un autre à droite.

E - À l'intersection, quitter le chemin rural menant à la ferme des Nolats pour emprunter celui de gauche. Aller à droite aux deux fourches suivantes.

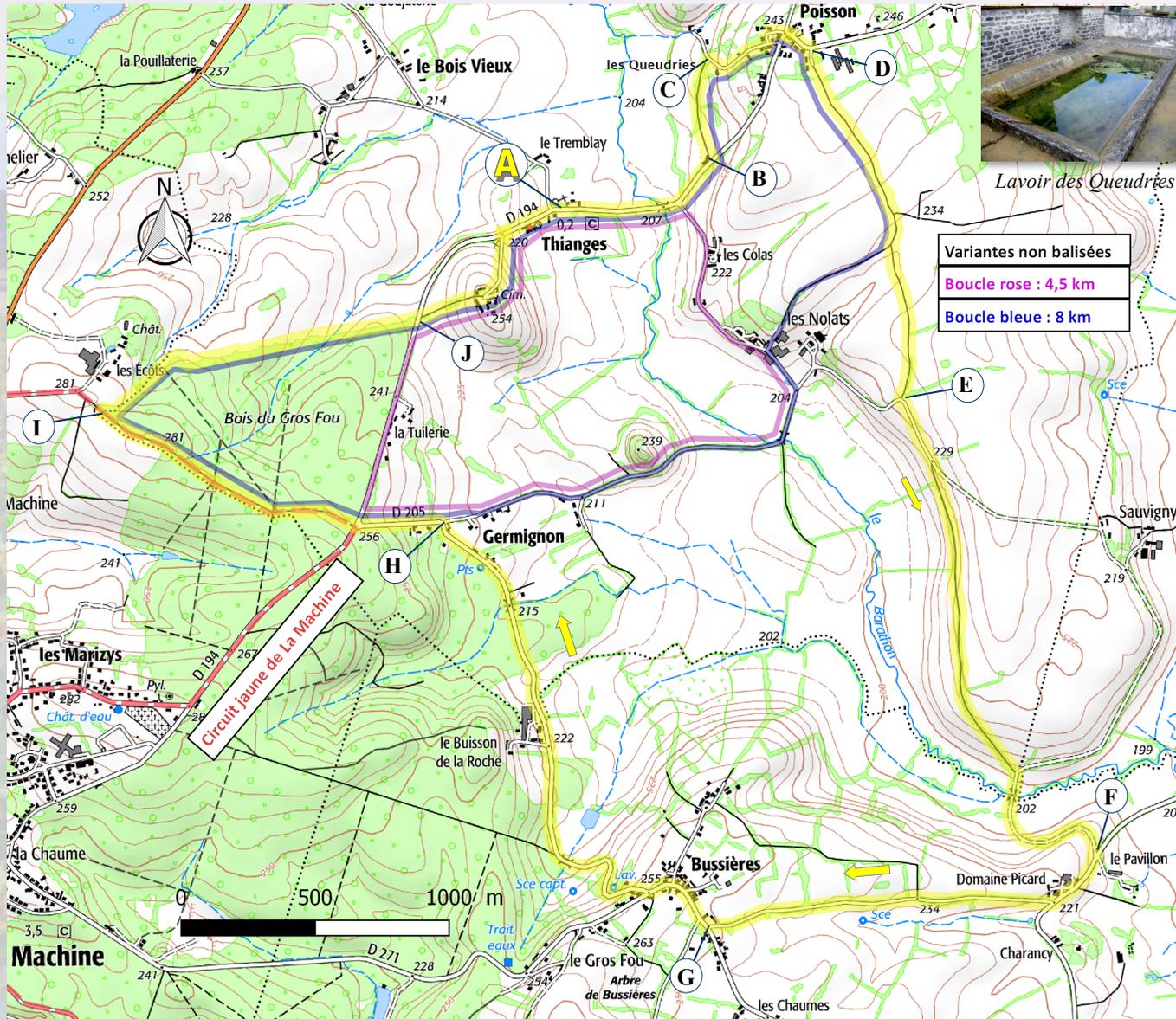
F - Continuer à droite sur la D 271 sur 100 mètres puis prendre la route communal à droite.

G - Au carrefour en T, tourner à droite pour traverser Bussières. Emprunter la troisième route à droite (D 205) direction Thianges.

H - Au lieu-dit Germignon continuer sur la D 205 direction Thianges. À l'intersection avec la D 194, prendre le chemin en face dans les Bois du Gros Fou sur 1 km.

I - Prendre le chemin à droite (possibilité de continuer tout droit pour récupérer le parcours de La Machine).

J - À l'intersection de la D 194, continuer tout droit. Passer devant le cimetière (beau point de vue sur la commune) et rejoindre le point de départ.



Variantes non balisées
Boucle rose : 4,5 km
Boucle bleue : 8 km

COMPRENDRE LE BALISAGE

Bonne direction

Changer de direction

Mauvaise direction